

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de fr. 495'000.-- pour le renouvellement d'une partie du parc de véhicules des Travaux publics

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Problématique générale

Dans le cadre de sa fusion, la commune de Val-de-Travers a hérité d'un parc véhicules pour le service de la voirie provenant des anciennes communes.

Dans le but de pouvoir utiliser l'ensemble de ces forces mobiles, la nouvelle organisation du service des travaux publics a prévu l'attribution des véhicules aux missions de base de notre voirie par secteurs d'activités et non plus une attribution par village, ce qui permet d'avoir une utilisation plus efficiente du parc de véhicules à notre disposition.

Si ce parc était bien entendu adéquat pour l'entretien courant des anciennes communes et bien adapté à leur territoire, ce n'est maintenant malheureusement plus le cas en raison de l'étendue de notre nouvelle commune.

Cette nouvelle organisation (24 collaborateurs) est basée sur cinq secteurs d'activités répartis comme suit:

- ❑ Entretien des routes
- ❑ Entretien des parcs et promenades
- ❑ Entretien des cimetières et des fontaines
- ❑ Gestion des déchets
- ❑ Signalisation et manifestations

Il a été rapidement constaté que la plupart des véhicules issus des anciennes communes sont bien souvent des engins de conceptions techniques et environnementales anciennes, avec des coûts d'entretien et de consommation en carburant élevés. De plus leur faible vitesse de déplacement (30 ou 40 km/h) les rend bien souvent dangereux et inadaptés dans le trafic inter-villages. Ils ne permettent pas non plus le transport groupé de plusieurs collaborateurs sur les différents lieux d'activités car n'offrant qu'une voire deux places.

En effet, actuellement, il n'est pas rare que les équipes doivent se déplacer avec deux ou trois véhicules sur leur lieu de travail par manque de places assises. A l'avenir, les kilomètres effectués en raison de cette problématique doivent pouvoir être supprimés. Avec bien entendu un gain de temps dans le domaine des déplacements.

Ce constat nous a enjoint à mener une réflexion plus globale sur la gestion à moyen-long terme de notre parc de véhicules et à vous proposer une solution plus adaptée.

Actuellement notre parc de véhicules immatriculés pour un usage routier est composé de la manière suivante :

- ✓ 6 tracteurs agricoles 40km/h
- ✓ 3 transporteurs agricoles 40km/h
- ✓ 9 minis tracteurs pour le déneigement des trottoirs et l'entretien des espaces verts
- ✓ 1 machine de travail uniquement immatriculée pour la saison hivernale Unimog F
- ✓ 2 petits camions
- ✓ 4 voitures de livraison pont 2 ou 3 places
- ✓ 2 voitures de livraison pont 4 ou 5 places
- ✓ 1 voiture de livraison fourgon
- ✓ 3 balayeuses
- ✓ 2 élévateurs de manutention
- ✓ 1 pelle chargeuse
- ✓ 1 rouleau compresseur
- ✓ 16 remorques transport de choses
- ✓ 5 saleuses tractées

Investissement proposé

Pour mener à bien nos missions de voirie, il apparaît que nous devons adapter la structure de notre parc actuel via la suppression ou la vente de certains véhicules lents ou trop coûteux à l'exploitation, par d'autres plus adaptés en terme de polyvalence (été-hiver), de nombre de places, de vitesse et de respect des normes environnementales.

Il va de soi que les véhicules spécifiques tels que balayeuses, élévateur, pelle chargeuse, rouleau compresseur, tracteurs, machine de travail neige, remorque, ne sont pas remis en question. Par contre ce qui doit l'être, ce sont 3 transporteurs agricoles, 1 tracteur agricole, 2 voitures de livraison, 4 mini tracteurs et 3 saleuses tractées.

Une analyse du coût d'entretien et de réparation de ces véhicules sur une période de quatre ans a été effectuée. La moyenne annuelle par véhicule est la suivante :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| ✓ Transporteur Aebi | fr. 9'800.-- |
| ✓ Transporteur Reform | fr. 6'870.-- |
| ✓ Transporteur Meili | fr. 8'540.-- |
| ✓ Voitures de livraison | fr. 5'450.-- |
| ✓ 4 mini-tracteurs | fr. 20'300.-- |
| ✓ Tracteur | fr. 1'700.-- |

Ce qui représente en moyenne chaque année la somme de fr. 52'660.-- en dépenses courantes.

Pour ces mêmes véhicules, les différentes taxes (plaques, assurance, RPLP) se montent à fr. 9'000.-- annuellement, alors que le nouveau parc véhicules que nous vous proposons nous permettra un gain financier de fr. 4'000.-- par année. Ceci est principalement dû au fait que la taxe RPLP ne sera plus applicable pour ces véhicules et l'assurance RC sera réduite du fait de leur poids (maximum 3.5 tonnes).

De plus, au niveau de la consommation de carburants, nous pouvons prévoir une économie financière de l'ordre de fr. 2'700.-- par année.

Les nouveaux véhicules doivent pouvoir être utilisés autant durant l'hiver que durant l'été et de façon optimale.

Aussi, la proposition qui vous est faite est de remplacer 10 véhicules et 3 saleuses tractées par l'acquisition de 6 véhicules et 2 saleuses, répartis de la manière suivante:

- Trois véhicules châssis-cabine doubles (6 places, 4X4), utilisables l'été par les équipes des routes, des parcs et promenades et des cimetières et fontaines, dont deux équipés pour la saison hivernale avec saleuses portées.
- Un véhicule châssis-cabine 2 places, 4X2, utilisable par l'équipe des déchets.
- Deux véhicules de livraison équipés de lame à neige.
- Deux saleuses portées pour l'hiver.

Effet financier bénéfique

L'investissement comprend non seulement l'acquisition des véhicules, mais également l'intégralité de leur entretien sur une période de 4 ans où seuls les pneumatiques et le carburant resteront à charge de la commune.

L'investissement brut nécessaire à l'acquisition de ces véhicules et matériel se monte à fr. 495'000.--. Une grande partie du matériel abandonné sera vendue. L'estimation du produit de cette vente est de l'ordre de fr. 55'000.--. L'investissement net serait donc de fr. 440'000.--. Avec un amortissement de 10%, la charge annuelle serait de fr. 44'000.--.

L'amortissement est le seul coût supplémentaire dû à l'investissement proposé.

L'économie globale est estimée à 60'000 francs par an (taxes, carburant et entretien).

L'économie minimale nette est ainsi de fr. 16'000.-- annuellement, soit fr. 160'000.-- sur 10 ans. A partir de la cinquième année, les frais d'entretien seront de nouveau à notre charge. Le cumul des frais d'entretien depuis la cinquième année jusqu'à la fin de la durée d'amortissement sera nécessairement inférieur à 160'000 francs sur les 6 véhicules retenus.

De fait, le rendement de cet investissement devrait être nettement plus important. Relevons par exemple :

- La vente des anciens véhicules pourrait rapporter plus de 55'000 francs.
- Le gain de temps pour les employés correspond à des salaires actuellement non productifs.
- Notre calcul fait l'hypothèse que les véhicules et saleuses actuels seront en fonction durant encore 10 ans, ce qui est peu probable.

Financement par le fonds d'aide à la fusion

L'investissement proposé découle directement de la mise en place d'une nouvelle organisation de la voirie suite à la fusion des communes. L'investissement est donc éligible en regard des critères d'utilisation de l'aide à la fusion, en vertu de l'art. 4, al. 1, lit. B) de l'arrêté pris par le Conseil général le 30 mars 2009.

Cette démarche se justifie d'autant plus que le renouvellement de ces véhicules marque aussi le départ d'une politique plus respectueuse de l'environnement et plus économique en carburant (gain de 15% environ). Tous les nouveaux véhicules seront équipés d'une motorisation avec filtres à particules, répondant aux dernières normes en vigueur. De plus, si aujourd'hui aucune faveur n'est accordée par le canton de Neuchâtel sur la taxe des véhicules équipés de filtres à particules, certains cantons pratiquent déjà plus de 50% de réduction sur cet impôt automobile. Nous espérons que cette pratique sera aussi appliquée prochainement dans notre canton.

En regard de ces constats, il nous semble opportun de financer cet investissement par le fonds d'aide à la fusion.

Nous relevons que cela n'a pas pour but de contourner les mécanismes de frein à l'endettement, puisqu'il s'agit de toute manière d'un investissement autoporteur.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions d'accepter la demande de crédit qui vous est présentée.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Val-de-Travers, le 13 avril 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

CREDIT DE 495'000 FRANCS POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE PARTIE DU
PARC DE VEHICULES DES TRAVAUX PUBLICS



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 13 avril 2010;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 29 mars 2010;

sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de 495'000 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement d'une partie du parc de véhicules des Travaux publics.

Art. 2 ¹La dépense sera portée au compte des investissements n° I620.506.00.

²Les revenus provenant de la vente des actuels véhicules seront portés au compte des des investissements n° I620.636.00.

³L'investissement net sera amorti par un prélèvement à la *Réserve processus de fusion* (B280.000).

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 26 avril 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :

Christian Mermet

Zoran Savic